
Charte des enfants

Soumis par Administrator
21-08-2008
Dernière mise à jour : 17-08-2015

La Charte des droits de l'enfant dans le sport, c'est quoi ?

La Charte des droits de l'enfant dans le sport engage les entraîneurs sportifs à respecter le rythme de chacun et à préserver les jeunes dont ils ont la charge. Elle est destinée à être largement diffusée pour que, petit à petit, chaque club, chaque entraîneur et chaque parent en vienne, à l'instar des instigateurs de la Charte, à prendre véritablement en compte l'intérêt de chaque enfant.

Beaucoup de jeunes pratiquent un sport. Mais tenons-nous vraiment compte de leur avis, de leurs aspirations ? Prenons-nous suffisamment garde à leur santé et à leur bon développement physique ? La mode, ou même l'obligation de résultats, la compétition ne va-t-elle pas parfois bien à l'encontre des intérêts vitaux de l'enfant ? La Charte est affichée dans les salles de sport, aux bons soins des associations sportives et des moniteurs acquis au principe selon lequel le bien-être de l'enfant prévaut, de même que sous la responsabilité des élus de chaque commune.

Karaté Club Sottevillais adhère à la Charte des droits de l'enfant dans le sport.

À Droit de faire du sport,

À Droit de faire du sport pour le plaisir et de jouer comme un enfant,

À Droit de bénéficier d'un milieu sain,

À Droit d'être traité avec dignité,

À Droit d'être entraîné et entouré par des personnes compétentes,

À Droit de participer à des entraînements et des compétitions adaptés à ses capacités,

À Droit de se mesurer à des jeunes qui ont les mêmes probabilités de succès,

À Droit de faire du sport pour la santé en toute sécurité et sans dopage,

À Droit d'avoir un temps de repos,

À Droit d'être ou de ne pas être un champion.